DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THICOURT

Séance du 22 avril 2024 à 20 heures

Nombre de membres :

En exercice : 10Présents : 9

<u>Etaient présents</u>: Myriam RESLINGER, Pascal SPITZ, Julien LEICK, François LECUROU, Régis POINSIGNON, Mathieu BRIESCH, Bruno PERRIOL, Jonathan EGLOFF, Florine MALARD

Avaient donné pouvoir : Ghislain WILLAUME à Pascal SPITZ

Secrétaire de séance : Jonathan EGLOFF, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024/11 : ZAENR – Concertation de la population

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu le code de l'énergie et notamment son article L 141-5-3;

Considérant que les communes doivent définir des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages (dites ZAENR), ou à défaut caractériser l'absence de telles zones ;

Considérant que ces zones sont définies par les communes après concertation du public selon des modalités librement déterminées par les communes ;

Considérant qu'il est donc nécessaire de fixer lesdites modalités de concertation avec le public ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Décide de définir les modalités de concertations suivantes :

La concertation sera conduite du 23 avril au 3 mai 2024. Les habitants en seront informés par voie d'affichage et via l'application Illiwap. Un dossier présentant le contexte de la définition des zones et le projet de cartographie sera mis à disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune - thicourt.fr. Les habitants pourront formuler leurs avis dans le registre tenu en mairie, par e-mail à mairie.thicourt@wanadoo.fr ou par voie postale.

Pour extrait conforme, le maire,

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THICOURT

Séance du 22 avril 2024 à 20 heures

Nombre de membres :

En exercice : 10Présents : 9

<u>Etaient présents</u>: Myriam RESLINGER, Pascal SPITZ, Julien LEICK, François LECUROU, Régis POINSIGNON, Mathieu BRIESCH, Bruno PERRIOL, Jonathan EGLOFF, Florine MALARD

Avaient donné pouvoir : Ghislain WILLAUME à Pascal SPITZ

Secrétaire de séance : Jonathan EGLOFF, secrétaire de mairie, est nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2024/12: Réparation des cloches

Suite au contrôle de l'installation des campanaires, la société BODET recommande le remplacement du battant de la cloche 1 et de la chaîne de la cloche 3.

Le devis s'élève à 3 148,80 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- Approuve la réalisation des travaux précités.

Pour extrait conforme, le maire,